

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

COMMUNE
VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	12
Absents	5
Pouvoirs	2
Votants	14
Pour	14
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :
25 mars 2025

Date d'affichage :
25 mars 2025

Délibération D2025_008
Création d'une Z.A.P. :
approbation du projet
définitif
(1/2)

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

Bersier
Levrault

ID : 073-217303288-20250331-D2025_008-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 31 mars 2025 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. **AGUETTAZ** Robert, M. **ANDREYS** Stéphane, Mme **ANDUGAR** Sandrine, M. **CARRON** Bernard, M. **CHEVALLIER** Christophe, Mme **GINET** Jane, M. **GRENARD** Michel, Mme **MARTINEZ** Nathalie, Mme **MERLIER** Séverine, Mme **MONANGE** Myriam, Mme **SCAPOLAN** Martine, Mme **THUILLIER** Marlène.

Pouvoir(s) : M. **BELLOT** donne pouvoir à Mme **MONANGE**
M. **ROBERT** donne pouvoir à M. **CHEVALLIER**

Absent(s) : Christian **PLUCHE**, Delphine **LAPLANCHE**, Marianne **SPIRITO**

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane **ANDREYS** a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° D2024_009 en date du 5 février 2024, par laquelle il est rappelé la procédure de création d'une zone agricole protégée (Z.A.P.) comprenant une enquête publique et proposant à Monsieur le préfet de la Savoie la délimitation du projet de zone agricole protégée telle que délimitée et proposée dans le dossier de création joint à cette délibération ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R.112-1-8 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu les avis des organismes consultés par Monsieur le préfet de la Savoie ;

Vu la décision du 22 juillet 2024 du tribunal administratif de Grenoble, désignant M. Ange **SARTORI** en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2024 portant ouverture d'enquête publique du 21 octobre 2024 au 8 novembre 2024 ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 19 décembre 2024, qui donne un avis favorable au projet de Z.A.P. mis à l'enquête publique assortie de la recommandation suivante :

« Il serait d'intérêt que la commune s'interroge sur l'avis de la Chambre d'Agriculture qui considère qu'à Viviers du lac, le périmètre Z.A.P. proposé s'inscrit sur un secteur agricole fonctionnel avec des bâtiments agricoles mais qui n'est pas vraiment sujet à la pression foncière.

La Chambre est réservée sur cette proposition qui devrait intégrer, pour protéger à long terme le potentiel productif de la commune, les terres de meilleure valeur agronomique plus proche de l'urbanisation. Par exemple de part et d'autre du Chemin du Mont Hymette (lieux-dits Les Biez/Le Grand Coriez),

Délibération D2025_008
Création d'une Z.A.P. :
approbation du projet
définitif
(2/2)

Le secrétaire de
séance,



M. ANDREYS

Le Maire,



Robert AGUETTAZ

lieux-dits les Rousses/Boissy
n°991 lieudit sous l'Etraz ».

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025

ID : 073-217303288-20250331-D2025_008-DE R.D.



Considérant que l'intégration de ces dites parcelles n'a pas été soumise à l'avis du public lors de l'enquête publique du 21 octobre 2024 au 8 novembre 2024 et qu'il n'est pas pertinent en ce sens, d'étendre la Z.A.P.

Considérant que l'avis de la Chambre d'Agriculture porte sur des terres situées dans le périmètre de la déviation du centre bourg de la commune de viviers du lac,

Considérant que les résultats de ladite enquête publique ne portent aucune autre demande de modification du projet présenté,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord à la création d'une Zone Agricole Protégée selon un périmètre conforme au périmètre initial soumis à l'enquête publique,
- **SOLLICITE** Monsieur le préfet pour créer cette Zone Agricole Protégée par arrêté préfectoral,
- **S'ENGAGE** à annexer l'arrêté préfectoral de création au P.L.U. intercommunal, en sa qualité de servitude d'utilité publique.